

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Préfet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-1-1

Séance du vendredi 14 mars 2014

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la reprise des résultats,
- VU la délibération N° CG 2012-6-1-8 relative au projet de budget primitif de l'exercice 2013
- VU la délibération N° CG-2013-3-1-10 relative à la décision modificative N° 1 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N°CG-2013-4-1-1 relative à la décision modificative N° 2 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG-2013-5-1-2 relative à la décision modificative N° 3 de l'exercice 2013,
- VU la délibération N° CG 2013-5-1-1 du 5 décembre 2013 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental.
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 20 février 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013,
- décide d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 76 179 944,68 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 19 809 312,47 € (nature 1068 au budget primitif 2014), le solde, soit 56 370 632,21€, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002 au budget primitif 2014),

- précise que le budget primitif 2014 qui est présenté concomitamment enregistre ces écritures.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions